



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole*

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES
ÉCOLE DE LA FARANDOLE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement qui s'est tenue en virtuel
avec la plateforme TEAMS le 20 octobre 2020 à 19 h**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Michelle-Anne Wesley, membre parente
Madame Nancy Laplante, membre parente
Madame Tania Bernier, membre parente
Madame Lise Couillard, membre parente
Monsieur François Charland, membre parent
Madame Isabelle Mercier, enseignante
Madame Véronique Pageau, enseignante
Monsieur Johanne Girard, enseignant
Nancy Lacasse, employée de soutien
Madame Julie Lavoie, technicienne au Service de garde

ABSENCES

Aucune absence

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Monsieur Martin Lavallée, directeur



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole***

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

Monsieur Martin Lavallée, directeur, accueille les membres.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 32.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Charland que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 20/21-1

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020 est adopté sur proposition de Madame Isabelle Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 20/21-2

5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2020

Il n'y a aucun suivi

6. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole

7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

7.1 et 7.2 ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE (ART. 56 à 58) ET VICE-PRÉSIDENTE (ART. 60)

La direction invite les membres présents à se prononcer ou à proposer un parent à la présidence.

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Couillard que Madame Michelle-Anne Wesley soit élue à la présidence du Conseil d'établissement. Madame Wesley accepte et elle est élue par acclamation.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Charland que Madame Lise Couillard occupe la fonction de la vice-présidence. Madame Lise Couillard accepte et elle est élue par acclamation.

CÉ # 20/21-3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART. 67)

Mme Couillard propose d'ajouter après le premier paragraphe de l'article 2 ce qui suit :

« Les réunions du conseil se tiennent en présence dans un local de l'école. Toutefois, exceptionnellement, lorsque les circonstances le justifient, elles peuvent se tenir de manière virtuelle. Le cas échéant, un avis devra être fait sur les médias sociaux de l'école en indiquant l'hyperlien pour joindre la réunion. »

Suivant cet ajout, il y a lieu de supprimer la phrase suivante de l'article 2.1 :

« Les séances ordinaires sont tenues dans un local de l'école. »

CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement établit ses règles de régie interne;

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Girard propose d'adopter les Règles de régie interne du Conseil d'établissement avec les modifications proposées.

CÉ # 20/21-4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole**

7.4 CALENDRIER DES RENCONTRES (ART. 67)

CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et qu'il doit en informer les parents et les membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement doit prévoir la tenue d'au moins cinq (5) séances par année scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Lavoie que le calendrier des séances soit établi et divulgué aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Calendrier des prochaines séances du Conseil d'établissement 2020-2021 :

- 20 octobre 2020
- 30 novembre 2020
- 25 janvier 2021
- 22 mars 2021
- 27 avril 2021
- 25 juin 2021

CÉ # 20/21-5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 DÉNONCIATION D'INTÉRÊT (ART. 70)

La fiche personnelle de même que le formulaire de dénonciation d'intérêt seront remis aux membres concernés via le sac d'école de leur enfant. Ceux-ci doivent les compléter et les remettre à la direction.

7.6 REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ (ART. 42)

Les membres du Conseil d'établissement proposent M. St-Laurent du Provigo Robin St-Laurent. Le sujet sera remis à l'ordre du jour si un membre a une proposition à faire concernant ce représentant de la communauté.

8. ÉTUDE DES DOSSIERS COURANTS

8.1 Budget 2020-2021 (ART. 95)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, mentionne que le budget a été préparé hier et qu'il nous sera déposé lors de la prochaine rencontre.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole**

Le budget sera déficitaire d'environ 185 K\$. Ces dépenses supplémentaires sont notamment liées aux frais de service de garde en temps de COVID (2 heures de dîner, le transport scolaire, plus d'éducateurs), les frais de retour à l'école et les mesures sanitaires, les pertes de revenus du service de garde pour les mois de mars, avril, mai et juin dernier ainsi que les crédits à remettre aux élèves de la concentration sportive.

8.2 Ajustement coût de la concentration sportive (ART. 95)

M. Lavallée explique qu'un montant supplémentaire de 150\$ devra être facturé aux élèves de concentrations sportives à l'exception de ceux en danse. Ce montant est lié aux frais de transport ayant augmenté.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement adopte le budget de l'école ainsi que le budget de la concentration sportive proposés par la direction et qu'elle le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Mercier d'adopter l'ajustement du coût de l'inscription à la concentration sportive pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ # 20/21-6

8.3 Budget du Conseil d'établissement (ART. 95)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, mentionne qu'un budget de 250\$ est prévu pour le fonctionnement du Conseil d'établissement notamment pour des remboursements de frais de gardiennage pour les membres ou pour toutes autres activités. Il est proposé de reporter ce point à une autre réunion.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement adopte le budget de l'école ainsi que le budget de la concentration sportive proposés par la direction et qu'elle le soumet à l'approbation de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Mercier d'adopter le budget du Conseil d'établissement 2020-2021 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ # 20/21-7



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole

8.4 Situation COVID dans l'école

Monsieur Martin Lavallée, directeur, souligne le travail exceptionnel du personnel enseignant et du personnel de soutien dans l'application des mesures sanitaires imposées. Il mentionne également que les 3 classes qui ont fermé fonctionnent très bien à distance.

8.5 Aménagement cour d'école

Le comité projet école a déposé une demande de subvention pour l'aménagement de la cour d'école estimé à environ 52 000\$ (coin d'ombre, asphaltage, peinture sur l'asphalte pour zone de jeux, ajout de clôture...). Les travaux devront s'effectuer à l'été 2021.

8.6 Offre « Scholastic » (ART. 75.0.1)

Monsieur Martin Lavallée, directeur, dépose un projet de la compagnie Scholastic d'offrir aux parents la possibilité d'acheter des livres pour stimuler la lecture. Il s'agit d'une demande de la compagnie de pouvoir distribuer leurs dépliants.

CONSIDÉRANT l'article 75.0.1 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Conseil d'établissement approuve toute contribution financière qui pourrait être demandée aux parents;

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Lavoie d'adopter la demande de la compagnie Scholastic.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 20/21-8

9. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Michelle-Anne Wesley étant absente, ce point sera reporté.

10. INFORMATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Madame Julie Lavoie, technicienne du Service de garde, présente les propositions de modifications aux Règles de régie interne du Service de garde. Il y a proposition de changement de tarification sur les heures de dîner. Il est proposé de charger au prorata des heures utilisées. Des modifications sont aussi proposées à la page 10 point 16 « *ouvrir ses portes* », à la page 14 point 30 « *appropriés* » ainsi qu'à la page 8 point 13 ajouter dans le tableau « *relevé fiscal* ».



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole**

CÉ # 20/21-9

Lorsque les modifications seront effectuées, il est proposé de diffuser les règles aux parents.

IL EST PROPOSÉ par Madame Tania Bernier d'adopter les Règles de régie interne du service de garde sous réserve des propositions déposées par Madame Julie Lavoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lavoie informe les membres que la pédagogique du 23 octobre se déroulera sous le thème Harry Potter. Celle du 20 novembre devait se dérouler au PEPS, mais considérant le contexte actuel, elle est annulée et sera plutôt une journée sous le thème de l'espace.

Un sondage sera acheminé aux parents concernant les journées tempêtes puisqu'il sera difficile de respecter les bulles classes sans être avisé à l'avance.

Finalement, Mme Lavoie mentionne que suite à la relocalisation du local de service de garde, des caméras et sonnettes seront installées sous peu sur trois portes de l'école.

11. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

Madame Michelle-Anne Wesley étant absente, ce point sera reporté.

12. INFORMATION DE LA DIRECTION

Monsieur Martin Lavallée, directeur, mentionne que lors de la prochaine réunion ou celle de janvier, une activité d'environ une heure portant sur l'enjeu de la relation école-famille au projet éducatif se tiendra afin d'actualiser le plan de mise en œuvre.

13. QUESTIONS DES MEMBRES

Mme Wesley souhaite ajouter à l'ordre du jour de la prochaine réunion le point de discussion suivant : « Qu'attendez-vous du conseil d'établissement et de ses membres? »




*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de la Farandole*

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

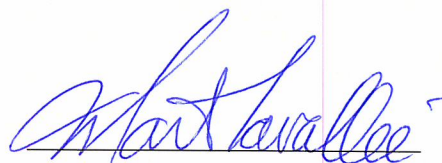
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur François Charland que la séance soit levée à 21 h 28.

CÉ # 20/21-10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Michelle-Anne Wesley, présidente



Martin Lavallée, directeur